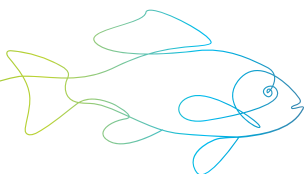




Syndicat  
de la Juine

# Rapport d'activité 2025



Soumis au comité syndical du 12 février 2026

# Au service des collectivités du bassin versant de la Juine et de ses affluents

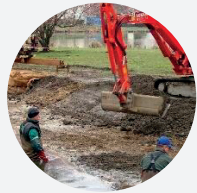
## 4 missions

Le SIARJA intervient sur la Juine et ses affluents pour coordonner la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant. Sa compétence GEMAPI s'étend sur :



### L'aménagement du Bassin Versant :

Rétention naturelle des eaux de ruissellement, restauration de champs d'expansion des crues, reméandrage des cours d'eau...



### L'entretien et l'aménagement des cours d'eau :

Entretien différencié de la végétation aquatique et des rives, suppression des embâcles, entretien et diversification des habitats aquatiques...



### La défense contre les inondations :

Connaissance des phénomènes naturels (submersion, débordement, remontée de nappe) ; contribution à l'intégration du risque dans l'aménagement, atténuation des phénomènes de crues et de ruissellements, information préventive et sensibilisation à la culture du risque, participation à la gestion de crise.



### La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

Entretien et aménagement des zones humides selon leur plan de gestion, restauration de la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments, intégration des trames verte, bleue et noire dans la politique d'aménagement du territoire...



## Le mot de la présidente

Reconquérir les zones humides permettant de laminer les crues ou de restituer du débit lors des étiages, aménager les cours d'eau pour retrouver le fond de vallée et ses fonctions écologiques pour une meilleure qualité de l'eau, de ses habitats naturels et de sa biodiversité, proposer des solutions d'hydraulique douce pour lutter contre les ruissellements, appuyer les collectivités et acteurs du territoire pour la prise en compte de ses enjeux... sont autant de missions que le SIARJA mène dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

2025 a notamment vu l'aboutissement de plusieurs chantiers importants de restauration écologique du cours d'eau et l'engagement ou la poursuite d'études stratégiques ou opérationnelles.

Le présent rapport d'activité vous permettra de découvrir les principales réalisations de cette année écoulée.

Je vous en souhaite bonne lecture.

La Juine et ses affluents impriment leur marque sur notre territoire, traçant les vallées riches en boisements et milieux humides, entaillant les plateaux dédiés à l'agriculture et cheminant dans nos villes et villages.

Le lien étroit des cours d'eau avec la nappe de Beauce qui l'alimente donne vie à de nombreuses activités : cressiculture, pêche, loisirs...

Aujourd'hui, le dérèglement climatique avec son lot d'événements de plus en plus fréquents et intenses impacte directement le cycle de l'eau, la rivière et son bassin versant.

Nous devons collectivement nous adapter face à ces changements importants pour que notre territoire soit le plus résilient possible.

La rivière et sa trame verte et bleue sont des alliées et des sources de solutions pour l'avenir.

La Présidente,  
Maryvonne SIEBENALER



# Des actions guidées par la GEMAPI

## GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Avec la GEMAPI, le SIARJA est compétent pour l'entretien et l'aménagement de l'ensemble des 200 km de cours d'eau du territoire, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la connaissance et valorisation des milieux humides et des espèces inféodées. La logique de prise en compte du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de la GEMAPI consolide également une politique de longue date du syndicat, d'intervention à l'échelle du territoire hydrographique. C'est ainsi que le SIARJA est **structure porteuse d'un contrat de territoire Trame verte et bleue** et prend sa part dans des programmes de prévention des ruissellements et de préservation de la ressource en eau. Le SIARJA déploie ses actions de lutte contre les inondations en transversalité des actions de restauration des milieux et en tant que **maître d'ouvrage du Programme d'Études Préalables Juine Essonne Ecole (JEE) porté par le Conseil Départemental de l'Essonne**.



Il est partie prenante à la **Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce et milieux associés**.

### L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le SIARJA fonde ses interventions sur un programme pluriannuel d'entretien autorisé par Déclaration interpréfectorale d'Intérêt Général. Le propriétaire riverain restant responsable de l'entretien de sa propriété, le SIARJA peut intervenir en substitution, lorsque la situation l'exige et répond à des nécessités de préservation des milieux aquatiques et/ou de prévention des risques d'inondation. Le SIARJA a également un rôle essentiel de sensibilisation et de conseil par sa présence quotidienne sur le terrain. Ses agents assurent en parallèle une surveillance des niveaux d'eau sur les ouvrages hydrauliques les plus sensibles.

Pour une meilleure proximité et la maîtrise des coûts, le syndicat a fait le choix d'intervenir de plus en plus en régie par l'équipe de gardes-rivière. Un marché d'entretien permet de confier à des prestataires les opérations spécifiques ou plus lourdes nécessitant l'intervention d'engins.

L'essentiel des interventions concernent le traitement sélectif de la ripisylve (boisement des berges) grâce à la gestion différenciée de 495 embâcles (dont 400 gérés en régie), ainsi que des interventions ponctuelles de maîtrise de la végétation aquatique (8250 ml entretenus, dont 2760 ml en régie), de plantation (8 campagnes), de lutte contre l'hydrocotyle fausse renoncule (5 interventions, dont 3 en régie), de gestion des déchets dans le lit du cours d'eau. L'équipe du SIARJA exerce également un suivi en lien avec la vie du cours d'eau : tournée des berges, suivi pollution (2 en 2025), suivi hydrologique, entretien des ouvrages, et ce tout au long de l'année.

**En 2025, le SIARJA a ainsi mobilisé ses quatre gardes-rivières et consacré un budget de 178K€ TTC aux prestations d'entretien, avec un soutien du fonds vert concernant la lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule.**



**210 km**

de cours d'eau en gestion



**227**

interventions en 2025



**2150**

hélrophytes plantés en 2025



**178K€**

de prestations d'entretien des cours d'eau en 2025

## RESTAURATION DES COURS D'EAU

Au fil des siècles, la Juine et ses affluents ont subi d'importantes modifications : chenalisation, élargissement du lit, artificialisation des berges, mise en place de seuils ou de barrages. Ces changements ont profondément impacté le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Des effets combinés de blocage, de retenue et de cloisonnement, banalisent les milieux aquatiques et affectent la biodiversité des cours d'eau et des zones humides qui y sont associées.

De par ses missions, le SIARJA vise à restaurer le fonctionnement naturel et les processus morphodynamiques des cours d'eau par des solutions fondées sur la nature, cohérentes et adaptées.

Ces opérations permettent en effet, de rétablir les flux sédimentaires, qui par phénomènes d'érosion / dépôt de matériaux, modèlent au fil du temps toute une variété d'habitats, supports physiques à la biodiversité. En conduisant à la restauration de zones naturelles d'expansion de crue, ils favorisent la résilience des cours d'eau face à des phénomènes climatiques toujours plus fréquents et plus intenses. En mobilisant les zones humides riveraines, ils favorisent les relations nappes-rivières, et participent du soutien d'étiage lors des périodes de sécheresse.



En 2025, des travaux ont été réceptionnés sur quatre secteurs : **Noisement à Boissy-la-Rivière, Cailles au Mérévillois, Saint-Denis et Boigny à Saclas** pour un total de 5,6 km de cours d'eau restaurés.

*Les travaux sur Cailles et Boigny (Juine au Mérévillois / Saclas) ont consisté à fixer une brèche et à restaurer les berges du bief, de manière à opérer une répartition de débit entre le lit perché (40%) et le cours d'eau naturel (marette) (60%) en fond de vallée. L'opération permet de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire via la marette, en contournant les ouvrages des moulins, de réduire les contraintes hydrauliques sur les cressonniers situés à l'amont, de réalimenter avec un débit significatif la Marette et de rétablir sa connexion avec ses zones humides latérales.*



Les travaux sur le bief de Noisement (Boissy-la-Rivière) dont la maîtrise d'œuvre a été réalisée en régie, ont consisté à aménager la brèche formée en rive droite de la Juine de manière à contourner le moulin pour assurer la continuité et la connexion des cours d'eau et la réalimentation des zones humides riveraines.



Les travaux sur le bief St Denis (Juine à Saclas) ont consisté à court-circuiter les ouvrages du moulin en créant une connexion vers le lit naturel par une rampe en enrochement.

Les démarches se sont poursuivies sur 3 autres sites hydrauliques pour la restauration écologique du cours d'eau : études de conception Projet sur **Ahaut (Juine à Saclas), Chérel (Chalouette à Chalo-Saint-Mars et les Clercs (Juine à Boissy-la-Rivière/ Saint-Cyr-la-Rivière).**

Concernant le **ruisseau du Mauvais temps (ru de Cramart)** dans le nord du bassin versant, suite aux campagnes topographiques, inspections télévisées des secteurs busés et à la modélisation hydrologique et hydraulique conduites en 2024, l'étude de schéma directeur du ruisseau a démarré en 2025.

**Au global, 12,4 km linéaire de cours d'eau sont inscrits dans la démarche en 2025, avec 264K€ HT exécutés en 2025, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil départemental de l'Essonne et de l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 80%.**



**5,6 km**  
de cours d'eau  
restaurés en 2025



**12,4 km**  
de cours d'eau en étude



**264K€**  
exécutés en 2025

# LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ÉCOSYSTEMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES



Le site des Lavandières (Le Mérévillois) fait l'objet d'un projet de renaturation des milieux aquatiques et humides



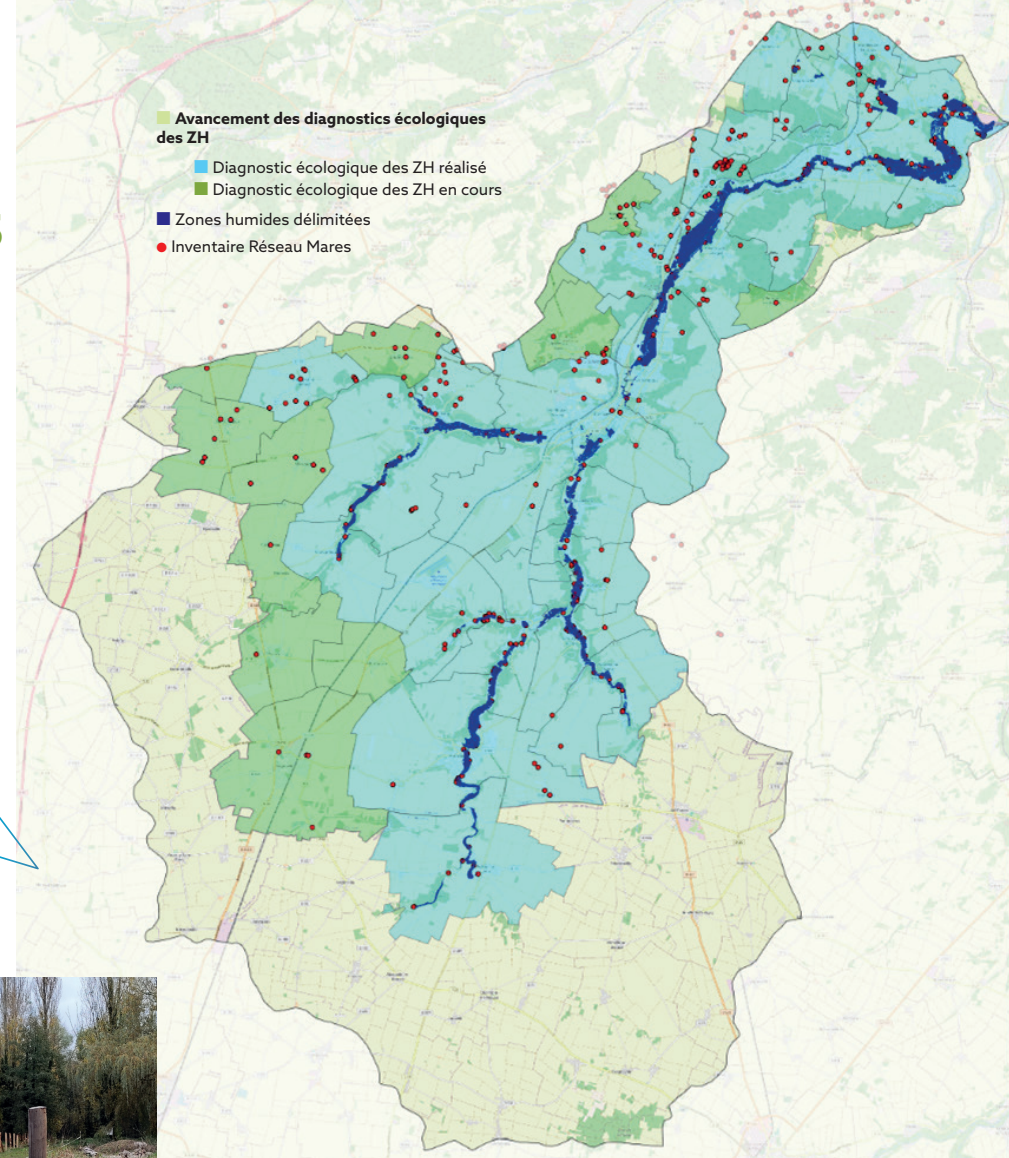
La préservation de ses vastes zones humides est un enjeu majeur pour le territoire, pour sa biodiversité, pour la qualité de la ressource mais aussi pour la maîtrise des phénomènes de crue et d'étiage.

Les études d'identification et d'orientations de gestion des zones humides se sont déroulées selon le calendrier prévu : L'ensemble du fond de vallée est désormais couvert, avec l'identification et la définition de plan de gestion sur plus de 1600 ha de milieux humides, et l'étude des secteurs de plateau a démarré en 2025.

En 2023, le SIARJA a acquis un vaste site de 4,38 ha en bord de Juine, composé d'étangs et de bassins de l'ancienne pisciculture des Lavandières au Mérévillois. Les études de diagnostic amiante et topographiques nécessaires aux opérations de déconstruction des bassins d'élevage piscicole et du hangar ont été réalisées en 2025.



Une clôture a été posée en 2025 sur le site des Lavandières (Le Mérévillois) pour la mise en place d'un écopâturage extensif équin au printemps 2026, favorable au maintien des milieux ouverts.



Le syndicat poursuit également le projet de retrait de remblais en zone humide pour sa renaturation et la recréation d'une zone d'expansion de crues sur le secteur **Saint Fiacre à Auvers Saint Georges**, dont l'avant-projet a été établi en 2025.

Le SIARJA poursuit sa démarche « Réseau Mares », par l'inventaire, la cartographie, la caractérisation écologique des mares du territoire en vue de la hiérarchisation des enjeux et des interventions pour leur conservation et leur restauration : **527 mares recensées, 208 caractérisées dont 124 en domaine public**. Les études pour la restauration de la mare de la Gare (Chamarande) et de la Mare des Vrigneaux (Etréchy) se sont poursuivies en partenariat avec la CCJER pour le volet pluvial, de même que celles des mares du Mesnil Racoin (Villeneuve-sur-Auvers), Notre-Dame (Torfou) et Montreau (Le Mérévillois). Le partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature, financé par de la Région Île-de-France, visant à renforcer la trame de mares entre la forêt régionale de Saint-Vrain et la forêt départementale du Belvédère à Chamarande, a donné lieu à la création de trois mares sur le **parc de l'Hôtel de ville de Lardy** et de 3 nouvelles mares à **Cheptainville (sente des Prés et Cimetière)**.



Le SIARJA a été distingué, par sa nomination au Prix Art urbain remis le 27 novembre 2025 au Ministère de la Transition écologique, pour l'aménagement écologique des zones humides du Parc Bouniol (Chalo-Saint-Mars) mené en 2023.

Le SIARJA a par ailleurs contribué à la restauration d'une frayère à brochet, à l'initiative de la fédération de pêche de l'Essonne, dans le Parc du Château de Gillevoisin.

Un certain nombre de suivi de milieux et d'espèces est également opéré (frayères, écrevisses, odonates, retour du castor...).



L'obtention par un des gardes-rivière du SIARJA du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) permet au syndicat de mener certaines opérations en régie, comme ici sur la frayère de Gillevoisin.

Au global, **37K€ HT** ont été exécutés en 2025 sur cette thématique, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de **80%** et une contribution de Seine Grands Lacs pour les dossiers relevant de Zones d'Expansion de Crues.



Création d'une mare à Cheptainville (cimetière) par la SNPN avec l'appui du SIARJA.



**527**

mares recensées

dont **124**  
en domaine public



**6** mares

créées en 2025



**100%** des communes riveraines couvertes par des études zones humides, soit **1600 ha** et **13** communes de plateaux engagées dans la démarche (5,2ha zh identifiés)



**37K€**

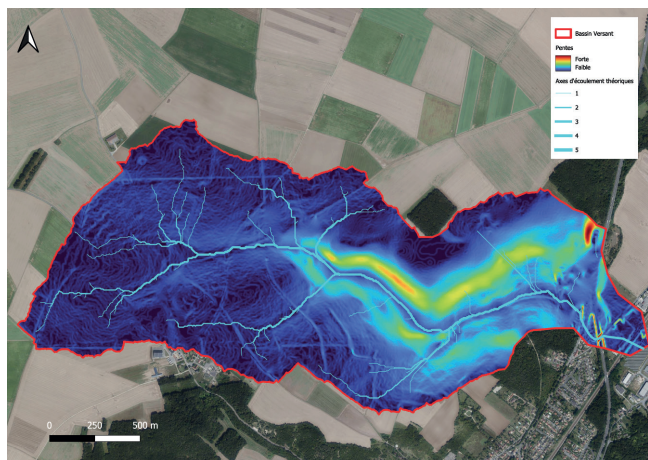
exécutés en 2025

# L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT



## POUR UN BASSIN VERSANT PERMÉABLE, PEU RÉACTIF AUX ÉVÉNEMENTS PLUVIEUX

Si le régime hydraulique de la Juine, rivière alimentée par la nappe et ses nombreuses zones humides en font une rivière peu sujette aux risques liés aux débordements, le bassin versant est cependant fortement impacté par des phénomènes de ruissellements et d'érosion en zone rurale, du fait de la présence de plateaux interrompus par des coteaux et la présence de thalwegs (vallées sèches susceptibles de se réactiver lors des événements pluvieux). Suite à l'étude lancée à l'échelle du bassin versant en 2017, cinq sous-bassins versants prioritaires ont été définis. Après la concertation sur deux premiers secteurs en 2022 auprès des agriculteurs concernés par les aménagements envisagés en hydraulique douce (haies, fascines, fossés, mares...), le projet a été réorienté en 2023 en vue de mobiliser en premier lieu du foncier public.



Modélisation des pentes et axes de ruissellement du sous-bassin versant de l'Axe Vaugibourgs à Chauffour-lès-Etréchy et Etréchy

Ainsi, l'étude de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2025 en vue de travaux sur l'**Axe des Vaugibourgs (Etréchy)** et l'**Axe Brément (Auvers-Saint-Georges)**. Le SIARJA a également défini en régie un avant-projet pour l'Axe RD145 (Saint-Cyr-la-Rivière) sur une parcelle acquise par la commune.

**Au global, 62K € HT ont été engagés sur cette thématique, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.**

En complément à ce projet, le SIARJA porte un **Projet Agro-Environnemental et Climatique TRAMES Juine** (Transition et Résilience des Agrosystèmes pour la Mitigation de l'Érosion des Sols et pour la biodiversité sur le bassin versant de la Juine) permettant aux agriculteurs du bassin versant de contractualiser des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** comme l'implantation de couverts favorables d'intérêt pour la faune et la flore, la création de prairies et l'entretien des infrastructures agro-écologiques (haies, mares, fossés). Lors de la troisième campagne en 2025, cinq agriculteurs situés à Boutervilliers, Etampes, Guillerval, Janville-sur-Juine, Monnerville, Le Mérévillois ont été accompagnés dans le cadre des MAEC pour la création de couverts d'intérêt faunistique et floristique et de prairies sur une surface totale de 31,17 ha dont 25,05 ha situés sur des aires d'alimentation de captages.



Réunion de lancement sur le terrain de la mission de maîtrise d'œuvre pour la prévention des ruissellements sur l'Axe Vaugibourgs, impactant la Juine à Etréchy.



**62K€**

engagés en 2025



**3** axes de ruissellement engagés dans des études de maîtrise d'œuvre



**31,17 ha** de création de couverts et de prairies



Une formation à destination des agriculteurs engagés dans les MAEC a été coorganisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Région Île-de-France et le Syndicat de l'Orge le 11 juin 2025.

Ce programme permet de mobiliser des fonds européens autour de la structuration des filières agricoles et sylvicoles durables et de promouvoir une démarche d'aménagement durable comme la lutte contre l'artificialisation des sols et la dégradation des milieux naturels. Le SIARJA est également associé au **projet Sésame**, programme pour la transition agricole et alimentaire de Cœur d'Essonne Agglomération, labellisé France 2030 Territoires d'innovation.

Ces deux démarches permettent de couvrir le bassin versant francilien fortement dominé par l'activité agricole et ses impacts sur le cours d'eau (apports hydrauliques, sédimentaires, polluants diffus...) et de développer des liens partenariaux avec les acteurs du territoire pour l'émergence de projets concourant à l'amélioration du fonctionnement du bassin versant et du cours d'eau.

## POUR UNE RESSOURCE EN EAU PRÉSERVÉE, POUR L'HOMME, POUR LA RIVIÈRE

Le SIARJA appuie le territoire et tout particulièrement le secteur prioritaire de la **CAESE concernant la préservation des Aires d'Alimentation de Captages (AAC)**. Avec le recrutement fin 2023 d'une animatrice Préservation de la ressource en eau par la CAESE, le suivi opéré par le SIARJA a été réorienté vers les enjeux directement en lien avec la GEMAPI (ruissellement/érosion, préservation de la trame verte et bleue).

Parallèlement, le SIARJA promeut le **développement des filières à bas niveaux d'intrants (BNI)** sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Juine : agriculture biologique, filières diversifiantes et surfaces agro-écologiques...

Le syndicat a ainsi pu participer et contribuer à plusieurs actions proposées par des partenaires, comme le tour de plaine « Légumes de plein champ » organisé par le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France sur le bassin versant de la Juine à Mérobert ou le rallye Haies d'Agro'file.

En particulier, le SIARJA a intégré le **comité technique et le comité de programmation du programme LEADER** porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français sur le Groupement d'Actions Local du Gâtinais français, qui inclut le périmètre de compétence du SIARJA hormis les communes de Cœur d'Essonne Agglomération.



Tour de plaine avec le GAB Ile-de-France à Mérobert



## POUR UN BASSIN VERSANT RÉSILIENT ET FONCTIONNEL SUR LE PLAN DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2021, le SIARJA a engagé l'étude détaillée des fonctionnalités des réseaux écologiques de la Trame verte et bleue du Bassin Versant de la Juine. Fort de ces données, le SIARJA a conçu un outil d'aide à la décision pour définir les enjeux au niveau parcellaire en vue d'une stratégie foncière pour le bassin versant, en cours de développement. En 2025, le SIARJA poursuit le partage et la valorisation des **données Trame verte et bleue ainsi que celles liées aux phénomènes de ruissellement** auprès des collectivités du territoire afin d'appuyer techniquement la **planification de l'urbanisme PLU, SCOT...** Ainsi, le SIARJA a été appelé à émettre des avis dans le cadre de permis de construire en lien avec les cours d'eau (17 en 2025) et a été associé à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme, notamment sur les communes d'Authon-la-Plaine, Avrainville, Châlo-Saint-Mars/Chalou-Moulineux, Étréchy pour les PLU et également sur les SCoT-AEC de la CCVE et celui en projet à la CAESE ainsi que les projets de SCoT de la CCEJR et du PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais.

Le SIARJA est également associé à la procédure de **classement de la vallée de la Chalouette et de la Louette** par la DRIEAT avec participation à des réunions, fourniture de données et appui à l'établissement du Cahier d'Orientation de Gestion. Le syndicat est également impliqué comme partenaire du Conseil départemental de l'Essonne dans sa **stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols** et contribue à l'étude de valorisation de la Haute Vallée de la Juine et du **vélorail Etampes/Le Mérévillois**. Le syndicat a pu valoriser ses démarches lors de webinaires organisés par le pôle relais Mares et Vallées Alluviales en collaboration avec le Centre de Ressources Milieux humides et par la FédéSCOT et l'ANEB ou en participant à des tables rondes dans le cadre du Salon de la Biodiversité et du Génie écologique, conjointement au Salon des Maires ou des Assises départementales de l'eau organisées par le Conseil départemental de l'Essonne et l'Union des Maires de l'Essonne.



**Le SIARJA mène également de nombreuses actions de sensibilisation et de communication (81 au total en 2025).** Elles ont permis de diffuser des informations auprès du grand public, d'élus ou encore de pêcheurs sur 7 grandes thématiques. Quarante-deux publications sur le Facebook du SIARJA ont ainsi été publiées. Neuf animations grand public sur les zones humides ont été proposées, ainsi que douze en direction des enfants dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'eau au sein de ses centres d'accueil enfance et jeunesse de la CCEJR. Le syndicat a participé à l'évènement ENTRÆNSION dédié à la transition écologique, organisé par la CCEJR à Étréchy ou encore la journée « l'Homme et son environnement » soutenue par la CAESE.



*Le sentier pédagogique conçu par le SIARJA en partenariat avec l'entreprise Triadis/Groupe Sèché (mécénat à hauteur de 21K€), la commune de Saclas et l'association NaturEssonne a été inauguré le 17 octobre 2025.*



# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS : LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES

En 2018, un Programme d'Études Préales ou PEP (anciennement PAPI d'intention), porté par le Conseil départemental de l'Essonne a été initié en vue d'engager une démarche commune sur l'unité hydrographique Juine Essonne École, décliné suivant plusieurs axes : Favoriser la production et le partage des données entre structures (Axe transversal), Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (Axe 1), Surveillance, prévision des crues et des inondations (Axe 2), Alerte et gestion de crise (Axe 3), Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe 4), Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (Axe 5), Gestion des écoulements (Axe 6), Gestion des ouvrages de protection hydraulique (Axe 7).



Visite de Madame la Préfète de l'Essonne dans le cadre des actions de prévention des Inondations du SIARJA sur le Marais d'Itteville le 21 mai 2025.

**6** actions engagées en maîtrise d'ouvrage ou en co-maîtrise d'ouvrage par le SIARJA

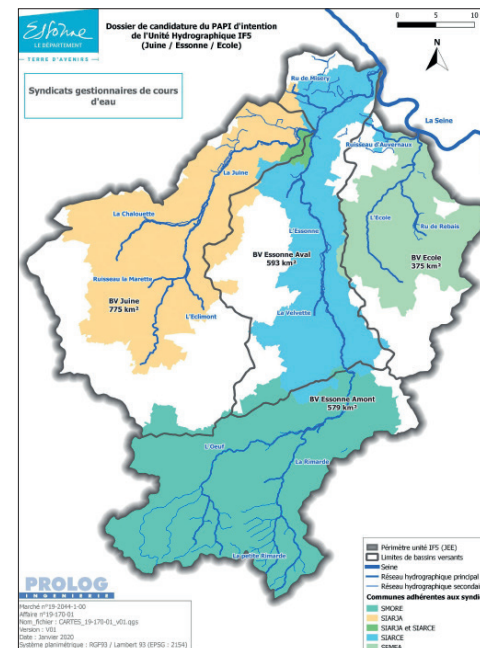
**67K€** ont été exécutés pour le PEP en 2025

Le SIARJA participe activement en tant que partenaire à la mise en œuvre de plusieurs actions. **L'action 1.6** « Modélisation hydrologique et hydraulique et amélioration des connaissances sur les aléas Débordement et les enjeux sur le bassin versant de l'Essonne », portée en co-maîtrise d'ouvrage SIARJA, SIARCE, SMORE, a été validée fin 2025. Les principes de déploiement d'un système de métrologie mutualisé sur le bassin versant Juine/Essonne (**action 2.8**, également engagée en co-maîtrise d'ouvrage) ont été validés le 16 décembre 2025. La définition d'une stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin versant Juine/Essonne (**action 6.1**, pilotée par le Conseil départemental de l'Essonne) a démarré le 17 octobre 2025.

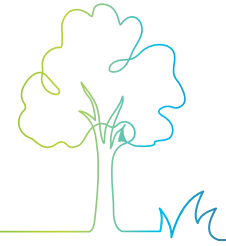
Parallèlement, le SIARJA est maître d'ouvrage pour certaines actions en cours comme le programme de lutte contre les ruissellements en zone rurale ou le schéma directeur du ruisseau du Mauvais temps qui participent également du PEP (**actions 6.6 et 1.8**). L'installation de stations de mesures hauteur/débit et pluviométriques sur le bassin versant de la Juine (**action 2.5**) a été complétée en 2025 par la pose de stations hydrométriques sur le ruisseau du Mauvais temps à Cheptainville, sur la Juine à Bouray-sur-Juine, sur la Chalouette à Etampes et pluviométrique sur Autruy-sur-Juine. L'étude d'optimisation du fonctionnement hydraulique et écologique du marais d'Itteville (**action 6.3**) se poursuit selon le calendrier prévu.

Un comité de pilotage s'est tenu le 16 mai et un comité technique a eu lieu le 12 mars.

**Au global, 67K€ HT ont été exécutés pour le PEP en 2025 par le SIARJA, avec des aides attendues du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex-fonds Barnier), de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne et des contributions de Seine Grands Lacs à hauteur de 65 à 80%.**



Le jaugeage permet au SIARJA de surveiller le débit des cours d'eau et de valider les données de ses stations de mesures. 2025 a été émaillé de 3 épisodes de veille renforcée : les 8 & 9 janvier, les 25 & 26 février et les 23 & 24 juillet.



# LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT ET TRAME VERTE ET BLEUE DE LA JUINE ET DE SES AFFLUENTS



Un bilan global du contrat de territoire 2020-2024 a été produit en 2025.

Le SIARJA porte depuis 2009 une politique de contractualisation pour une gestion de l'eau cohérente et concertée. Le 1<sup>er</sup> contrat de bassin 2009-2013 a permis de lancer des études structurantes concernant le rétablissement de la continuité écologique et l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets. Le 2<sup>ème</sup> contrat de bassin s'est attaché à mettre en œuvre les programmes d'actions établis au 1<sup>er</sup> Contrat. Ainsi, les études et travaux de restauration des milieux aquatiques, la remise à niveau de systèmes d'épuration et le programme Phyt'eaux Juine 1 accompagnant les collectivités vers le zéro phyto ont été menés à bien. Un 3<sup>ème</sup> contrat Eau, Climat et Trame verte et bleue s'est déroulé sur la période 2020-2024 sur un périmètre élargi pour prendre en compte les acteurs de l'amont du bassin versant. Il a mis l'accent sur la cohérence d'ensemble des actions à mener dans le cadre de la compétence GEMAPI, en lien avec des compétences exercées par d'autres maîtres d'ouvrage (aménagement, eaux pluviales urbaines...), pour favoriser l'adaptation du territoire face au changement climatique. Il a visé la préservation et la restauration des trames bleue (milieux aquatiques) et turquoise (milieux

et zones humides en interface entre la trame verte et la trame bleue), le confortement de la trame verte face aux risques engendrés par les phénomènes pluvieux intenses (ruissellements et coulées boueuses), la gestion différenciée des eaux pluviales et la végétalisation des espaces en ville, la préservation de la ressource en eau destinée à l'eau potable et des sources alimentant les milieux aquatiques et humides, et l'intégration de ces enjeux dans les démarches et l'aménagement du territoire.

Année de transition, 2025 a été consacrée à l'élaboration d'un 4<sup>ème</sup> **contrat de territoire Trame verte et bleue**, en concertation avec les collectivités et partenaires du bassin versant. **Un programme d'actions 2026-2030, de 41 actions (dont 39 sous maîtrise d'ouvrage du SIARJA) d'un montant de 7,1M€ a été adopté**, suivant trois enjeux : la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, la limitation des impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques naturels liés à l'eau, la mobilisation des politiques publiques et des acteurs pour l'eau et la trame verte et bleue.

**Au global, cinq postes (3,5 ETP) ont été soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional d'Île-de-France sur des missions d'animation liées au contrat de territoire (à hauteur de 50% pour un poste et de 80% pour les quatre autres postes).**



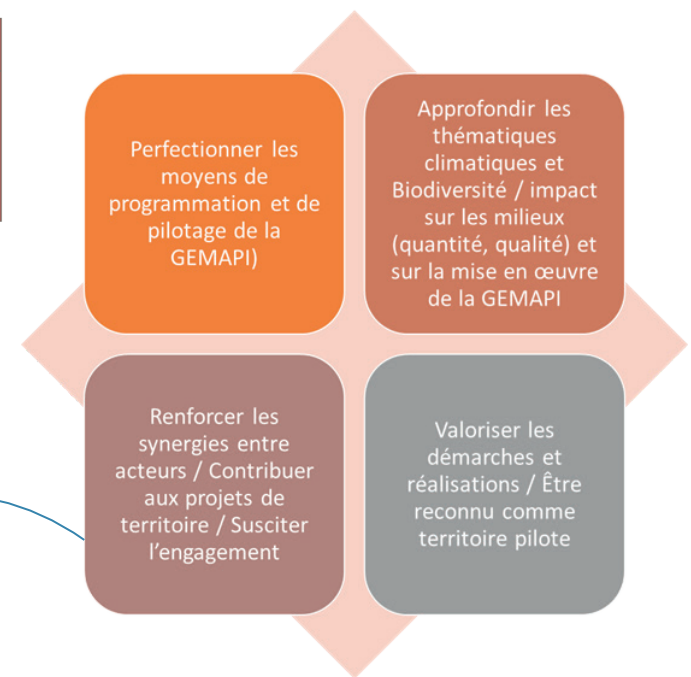
**41** actions  
adoptées pour 2026-2030  
d'un montant de  
**7,1M€**

<b>RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES</b>	
<b>ENJEU A</b>	Atteindre le bon état écologique des milieux naturels aquatiques et humides Mener des opérations ambitieuses et multifonctionnelles pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des milieux humides et la trame verte et bleue
<b>FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU</b>	
<b>ENJEU B</b>	Limiter les impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques d'inondation ou d'étiages sévères Co-construire une stratégie de bassin versant et faire émerger des solutions sans regret, fondées sur la nature, pour préserver les milieux aquatiques et humides, tout en renforçant la TVB ainsi que la trame brune (sols)
<b>MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE</b>	
<b>ENJEU C</b>	Intégrer les enjeux de protection des milieux et de valorisation du bassin versant dans les politiques territoriales Appuyer les actions inscrites au contrat et accompagner les acteurs locaux face aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité

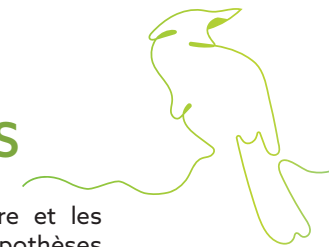
Le 4<sup>ème</sup> contrat vise à mobiliser et restaurer les trames bleue (cours d'eau), turquoise (milieux humides), verte et brune (infrastructures environnementales et sols en zone urbaine et rurale) pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau et répondre aux défis des crises climatiques, de l'eau et de la biodiversité à l'échelle du bassin versant

Il s'inscrit dans les orientations de structuration du syndicat autour de ses compétence GEMAPI et des attentes du territoire

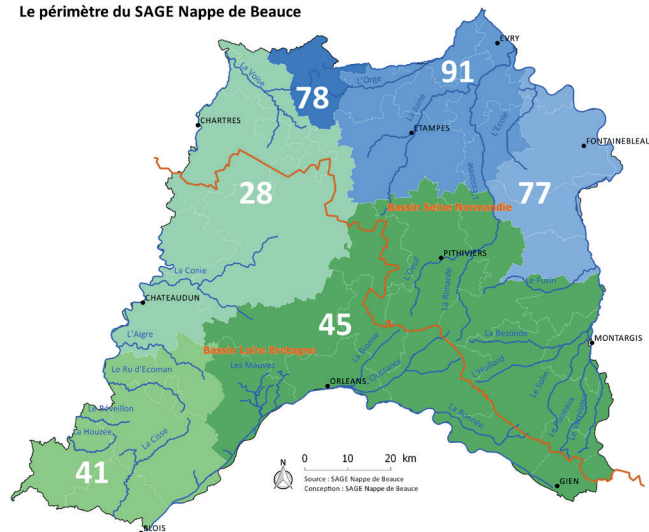
Le SIARJA structure sa politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations pour répondre enjeux du territoire, en mobilisant les outils contractuels à sa disposition - contrat de territoire Trame verte et bleue, Programme d'Études et d'Actions Inondations, Programme pluriannuel d'entretien et d'aménagement, Appels à projet et à manifestation d'intérêt... et en mettant en place des démarches stratégiques pour l'intégration de ces enjeux à l'échelle du bassin versant.



# LE SAGE DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIÉS



Le périmètre du SAGE Nappe de Beauce



La nappe de Beauce constitue un réservoir d'eau parmi les plus importants de France. De cette ressource dépendent de nombreux milieux aquatiques et maintes activités humaines, notamment la rivière Juine. Dans les années 1990, des périodes de sécheresse ont déclenché des prélèvements agricoles importants, entraînant une succession d'étiages sévères des cours d'eau et conduisant à de nombreux conflits d'usages (pénuries d'eau pour l'alimentation en eau potable, mortalité des populations piscicoles...). En vue d'établir une gestion durable de la ressource, une procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été initiée en 1999. Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée, regroupant les acteurs publics et les parties prenantes de ce vaste territoire. Les documents du SAGE ont été approuvés par arrêté interpréfectoral du 11 juin 2013.

Le portage de la démarche est assuré depuis l'origine par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dont le périmètre est inclus mais bien moins étendu que celui du SAGE. Face à la nécessité de redéfinir la gouvernance de la CLE du SAGE et de pérenniser le financement de son animation et au regard des nouveaux défis induits par le changement climatique, une mission de concertation autour des enjeux du SAGE a été lancée en 2022.

La mobilisation des acteurs du territoire et les réflexions autour des différentes hypothèses de gouvernance ont conduit au lancement d'un appel à candidature au printemps 2025. Un seul dossier a été déposé, par l'EPAGE du Loing, dont la candidature en tant que structure porteuse de la CLE du SAGE a été validée en séance plénière le 3 juillet 2025.



La CLE du SAGE regroupe les acteurs de l'eau sur le territoire concerné par la ressource souterraine de la nappe de Beauce et par ses milieux naturels associés, dont le SIARJA. Une réflexion est engagée pour améliorer la représentation de tous les secteurs géographiques de ce vaste territoire et pour tenir compte des évolutions en matière de compétences liées à l'eau. Cette réflexion vise à aboutir à un arrêté de composition renouvelé après les élections locales de mars 2026.

## LA GOUVERNANCE DU SIARJA

Le comité syndical est composé de 51 délégués (et autant de suppléants). Le bureau du SIARJA est composé actuellement de Maryvonne SIEBENALER présidente, Julien GARCIA, premier vice-président, délégué aux relations avec les collectivités et les partenaires institutionnels, Fabrice JAOUEN, deuxième vice-président, délégué aux finances, Lionel VAUDELIN, troisième vice-président, délégué aux travaux, Olivier BARBEROT, quatrième vice-président, délégué aux questions relatives au monde agricole. Le bureau est également constitué de : Michel ROULAND, Secrétaire permanent, et de cinq assesseurs : Stéphane DEMEULEMEESTER, Michaël MÉRIGOT, Laetitia COLONNA DE LECA, Bernadette DORAT, Thierry GUERIN.



En 2025, le comité syndical s'est réuni cinq fois.

**Directrice Générale des Services**  
Sophie PELLETIER-CREUSOT

**Responsable administrative**  
Marie POMMIER

**Directeur technique**  
Jérôme GREFFEUILLE

## L'ÉQUIPE DU SIARJA

Suite à la création d'une direction technique en 2024, celle-ci se structure en missions, travaillant en transversalité. Cinq stagiaires ont été accueillis en 2025 : William CHARTIER (1 semaine), Estéban LEMAIRE (2 semaines), Lucie COUGOULIC (3 semaines), ainsi que Maëlle HUMERY (5 mois) et Théo GRANDGUILLOT (5 mois ½) qui ont travaillé respectivement sur des propositions d'aménagement écologique du Parc communal de Guibeville et d'aménagement de l'axe de ruissellement RD145 à Saint-Cyr-la-Rivière.



La présidente, entourée de l'équipe et stagiaire du SIARJA, lors de la remise du label Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers, Commandant Thierry PIBERNAT et en présence de Guy CROSNIER, président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Essonne, le 14 mai 2025.

**Chargé de mission  
Rivière**  
Bertrand MULTON

**Chargée de mission  
Zones humides**  
Marion BAILLEUL

**Chargé de mission  
Ruissellement /  
Agriculture**  
Nathan LOPEZ

**Chargée de mission  
Aménagement du  
territoire**  
Marion PICARD

**Technicien  
Appui Rivière / ZH**  
Lucas LEGAST

**Adjointe technique  
Rivière / ZH**  
Lola GITTON

**Équipe terrain**  
Olivier HURET - Sébastien MUSSGUG  
Thibault LATHIERE - Victor CAQUARD

**42 COMMUNES**  
**96421 HABITANTS**



**5 intercommunalités concernées**

- Cœur d'Essonne Agglomération (CEA)
- Val d'Essonne (CCVE)
- Entre Juine et Renarde (CCEJR)
- Étampois Sud-Essonne (CAESE)
- Pithiverais (CCDP)



Syndicat de la Juine  
39 Avenue des Grenots 91150 Étampes  
01 64 94 58 93  
siarja@siarja.fr - siarja.fr



**NOS PARTENAIRES MEMBRES**



**ET SIGNATAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE**



**PARTENAIRES FINANCIERS**

